

Décision n° 2025-86 du 15/12/2025 - Nomination à l'ANSM (CLEMENT Barbara)

La directrice générale de l'ANSM,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

Vu la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de la directrice générale de l'ANSM - Madame PAUGAM-BURTZ (Catherine) ;

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

Vu la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'ANSM ;

Décide

Article 1er

La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

Il est inséré un article 4 ainsi rédigé :

« - Madame CLEMENT (Barbara) est nommée responsable du centre d'appui aux situations d'urgences, aux alertes sanitaires et à la gestion des risques. ».

Article 2

La présente décision, qui entre en vigueur le 7 janvier 2026, sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait à Saint-Denis, le 15/12/2025

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale